

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le huit février deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 01/02/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Dominique GILLES, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Nadine MAGY, Elodie MARTIN, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR

Elodie MARTIN a été élue secrétaire de séance.

2011 – 017 : PETITE ENFANCE – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2011, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le service petite enfance de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
31 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2011, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le service petite enfance de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 09 février 2011

Certifié exécutoire

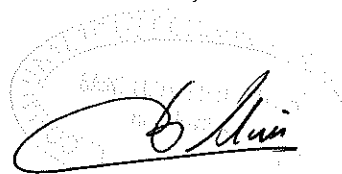
Reçu à la Préfecture

Le : 15.02.2011

Publié ou notifié

Le : 09.02.2011

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de Communes de Noblat is visible behind the signature. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT' and 'MAIRIE DE SAINT-LÉONARD DE NOBLAT'. The signature is in black ink and appears to be 'J. LEBLOIS'.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PETITE ENFANCE-Débat d'orientation budgétaire

Date de transmission de l'acte : 15/02/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 15/02/2011

Numéro de l'acte : 2011-017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110208-2011-017-DE

Date de décision : 08/02/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgétaires



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2011**

**SERVICE
PETITE ENFANCE**

8 février 2011

Le service Petite Enfance, qui comprend le Multi-Accueil, le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, a été créé par l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2011.

Le présent Débat d'Orientation Budgétaire 2011 sera commun aux trois structures à partir des données transmises par les précédents gestionnaires.

1 Les orientations budgétaires en 2011

1.1 Section d'investissement

Les dépenses d'investissement, pour 2011, permettront d'assurer l'acquisition et / ou le renouvellement du matériel nécessaire au bon fonctionnement des différentes structures Petite Enfance :

- ✓ Achat d'ordinateurs et de logiciels
- ✓ Electroménager (en prévision de remplacement)
- ✓ Petit mobilier
- ✓ Panneau affichage

Une subvention sera demandée à la CAF pour l'acquisition de petits matériels

Les recettes d'investissement proviendront du virement de la section de fonctionnement.

1.2 Section de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement sera la prise en charge des rémunérations des huit agents (6 agents au Multi-Accueil, 1 agent au Relais Assistantes Maternelles / LAEP et 1 agent au Lieu d'Accueil Enfants Parents) des structures. Les frais de personnel seront imputés sur le budget général de la Communauté de Communes de Noblat et remboursés par le budget annexe Petite Enfance

Les autres dépenses du service seront des charges courantes : Fournitures administratives, fournitures entretien, communication, assurance, affranchissement... ainsi que :

- ✓ Les intervenants extérieurs soit à destination des enfants, des familles ou des agents (mise en place d'atelier musique et autres, soirées thématiques, analyse de la pratique professionnelle, formation des agents,...)
- ✓ L'acquisition de petit matériel de puériculture ou pédagogique (transats, jeux, livres et abonnements, matériel d'activités artistiques,...)
- ✓ Les dépenses liées aux animations ponctuelles et/ou saisonnières (carnaval, fête de Noël, soirée des Assistantes Maternelles,...)

La Communauté de Communes de Noblat se substituant à la commune de Saint-Paul, l'intercommunalité prend donc à sa charge la participation au SIVU CADICHON dont l'objet est un Relais Assistantes Maternelles multi-sites.

Les recettes de ce budget proviendront :

- ✓ Des participations des familles pour le Multi-Accueil
- ✓ Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutualité Sociale Agricole pour le Multi-Accueil, le Relais Assistantes Maternelles et le Lieu d'Accueil enfants Parents

Une subvention sera demandée au Conseil Général comme le faisait au préalable l'association gestionnaire jusqu'au 31 décembre 2010.

Une subvention sera demandée à la CAF pour l'acquisition de petits matériels.